

DELIBERATION N° 99/03-03 - REAMENAGEMENT DE LA PLACE FERRI DE LUDRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet de réaménagement de la Place Ferri de Ludre, compris dans un secteur délimité par la rue de l'Eglise, la rue des Bas Fourneaux et la rue de la Gare.

Une réunion préparatoire a eu lieu avec le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) qui a rédigé un cahier des charges sommaire.

Afin de mener à bien cette opération, Monsieur le Maire propose la création d'une commission, chargée du suivi des études et des travaux.

Par ailleurs, ce projet de réaménagement nécessite la désignation, après mise en concurrence, d'un maître d'oeuvre.

Le choix de ce maître d'oeuvre doit s'effectuer après avis d'un jury qui doit être désigné par l'Assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1/ de désigner comme membres de la commission :

- Monsieur le Maire, Président
- Monsieur REINSTADLER
- Monsieur KIELISZEK
- Madame SURGET
- Madame NAEGELLEN
- Monsieur BOILEAU
- Monsieur LACHAISE
- Monsieur DEFFOUN
- Monsieur SIMON
- Monsieur GAUZELIN
- Monsieur MEJEAN

2/ de désigner comme membres du jury :

a) Collège maître d'ouvrage (élus) :

- Monsieur le Maire, Président
- Monsieur REINSTADLER
- Monsieur KIELISZEK
- Madame NAEGELLEN
- Monsieur LACHAISE
- Monsieur MEJEAN

b) Collège maître d'oeuvre :

- Monsieur le Président de l'Ordre des Architectes ou son représentant
- Monsieur le Directeur du C.A.U.E. ou son représentant

c) Collège personnes qualifiées :

- Monsieur le Directeur de l'ADUAN ou son représentant